

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

En session ordinaire

## COMPTE RENDU

### Présents :

Mme Isabelle LAGARDERE      Mr Loïc GIBEAUD  
Mme Noémie SABOURIN      Mr Stéphane GUILLON  
Mme Kelly TARDÉ      Mr Jacky LARDY  
Mme Jocelyne TRANGER

### Absents excusés :

Mme Mathilde CHABLE      Mr Dominique COTTIER  
Mme Stéphanie GIRAUD      Mr Gérard DURIVEAU  
Mme Annabelle PATURAL (pouvoir donné à Mr Stéphane GUILLON)

**\* Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Kelly TARDÉ est nommée secrétaire de séance

**\* Approbation du compte rendu de la réunion du 21 février 2023 :** Le compte rendu de la réunion du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Demande d'attribution du logement n°7 rue du 1<sup>er</sup> Quartier à la commune de Bouillé-Courdault ; Bail avec « Vendée logement » :**

Conformément à sa compétence « action sociale » la commune de Bouillé-Courdault dans sa politique de soutien à l'insertion sociale et professionnelle souhaite contracter un bail avec « Vendée Logement » pour le logement n°7 rue du 1<sup>er</sup> Quartier au lotissement des Ammonites pour la mise à l'abri de Madame Eva ROSEN et Mr Fabien ADOMPAI qui rencontrent actuellement de nombreuses difficultés pour présenter leur dossier de demande de logement dans les délais impartis (commission du 30 mars 2023). En effet les services fiscaux ne peuvent restituer les documents nécessaires au dossier de demande de logement dans les délais souhaités.

Mme Eva ROSEN est employée à l'école de la commune et suite au décès brutal de sa maman où elle était hébergée à Courdault, elle se retrouve actuellement logée sur Niort et n'a pas de permis de conduire ce qui va la contraindre à démissionner de son poste et déscolariser son fils élève dans l'école de la commune. Elle va donc être dans une situation précaire côté logement et sans emploi. La commune ne souhaite pas non plus perdre son employée qui lui donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**-DEMANDE** que le logement n°7 rue du 1<sup>er</sup> Quartier soit attribué à la commune de Bouillé-Courdault à compter de la date d'entrée définie lors de la commission d'attribution.

**-S'ENGAGE** à régler le dépôt de garantie.

**-S'ENGAGE** à assurer le logement.

**-S'ENGAGE** à régler les loyers et sous-louer le logement à Mme Eva ROSEN et Mr Fabien ADOMPAI dans l'attente d'une régularisation de leur situation.

### **2 – Travaux de voirie rue de la Garenne : devis complémentaire :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°33-2022 relative au montant des travaux de réfection de la rue de la Garenne à Courdault. L'entreprise retenue avait présenté un devis de 44 946 euros HT ; Il a été décidé par la suite de réaliser des travaux complémentaires de bordures et trottoirs pour un montant de 2 360.50 € HT. Le montant total des travaux s'élève donc désormais à 47 306.50 € HT soit 56 767.80 € TTC.

Oui l'exposé de Mr Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**-ACCEPTE** le nouveau devis.

**-AUTORISE** Mr le Maire à régler à l'entreprise la somme totale de 56 767.80 € TTC.

### **3 – Vote des taux d'imposition 2023 :**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36.66 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	71.32 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.61%

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

**Vu** les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour :

- **FIXE** les taux applicables en 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36.66 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	71.32 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.61%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### **4 – Vote des subventions aux associations pour 2023 :**

La commune de Bouillé-Courdault apporte comme chaque année son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements.

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions qu'il a reçues pour 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VOTE** les subventions ci-dessous :

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2023 votée</b>
Coopérative scolaire	65 x 18 € = 1 170.00 €
ADMR	269.00 €
Basket	600.00 €
Football	850.00 €
FESTI Bouillé-Courdault	900.00 €
Amicale laïque	200.00 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	150.00 €
Association des parents d'élèves	300.00 €
Société de chasse	600.00 € dont subvention exceptionnelle de 300.00 € pour achat bracelets de chasse sanglier
Société de Pêche	150.00 €
Divers	311.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 500.00 €</b>

## 5 – Construction d’une salle polyvalente – avenant n°2 au marché de travaux lot 11 :

- Vu l'article L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte d'engagement portant sur le marché de construction d'une salle polyvalente (marché n°1/2019) Lot n° 11 : électricité chauffage, notifié le 08/08/2019 à l'entreprise COMELEC pour un montant total de 85 536.00 € HT soit 102 643.20 € TTC.

Considérant la nécessité d'apporter des ajustements au marché conclu avec cette entreprise, (ajout de prises RG45)

Considérant que cet avenant n° 2 s'élève à 332.00 € HT  
que l'avenant n°1 était de + 3 742.00 € HT

le nouveau montant du marché est donc désormais de 89 610.00 € HT, (107 532.00 € TTC)  
soit une augmentation de % du montant initial du marché,

Mr le Maire propose d'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de travaux « Electricité – chauffage » Lot n°11 pour un montant total de 89 610.00 € HT soit 107 532.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**-APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux « Electricité – chauffage » Lot n°11 de l'entreprise COMELEC.

**-AUTORISE** Mr le Maire à signer cet avenant.

## 6 – Réalisation d'un terrain multisports – demande de subvention :

La commission enfance-jeunesse travaille actuellement sur la réalisation d'un terrain multisports ou « city stade » afin d'apporter aux jeunes de la commune ainsi qu'à l'école un espace où l'on peut pratiquer de nombreux sports : handball, basket-ball, football, volley-ball, badminton, tennis-ballon, tennis, ping-pong, etc.

Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un lieu de rencontre

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant HT	Taux %
-terrassement -revêtement de sols /divers	43 225.00 €	51 870.00 €	Agence Nationale du sport : « plan 5000 terrains de sport »	60 260.00 €	80 %
-structure city stade	32 100.00 €	38 520.00 €	Autofinancement	15 065.00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>75 325.00 €</b>	<b>90 390.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 325.00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**-ACCEPTE** le projet de création d'un terrain multisports

**-VALIDE** le plan de financement ci-dessus

**-AUTORISE** Mr le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) dans le cadre du plan « 5000 terrains de sport »

**-AUTORISE** Mr le Maire à signer les différents documents liés à cette demande.

## 7 – Questions diverses :

*\*Rassemblement Passeport du Civisme*

La remise des passeports du civisme aura lieu le 26 juin 2023 au Puy du Fou.

La secrétaire de séance

Kelly TARDE

Le Maire

Stéphane GOULON

